



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 4 FEVRIER 2019

Affaire suivie par H DESORMES

PV2019.02.04

Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTÉ

Par courrier de l'Administrateur provisoire de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 24 janvier 2019, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le lundi 4 février 2019.

Étaient présents:

Membres élus :

- M. Mario COTTRON Administrateur provisoire de l'ESPE de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de conférences, site de la Vienne, UP
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'université, Faculté de Lettres et Langues, UP
- M Etienne DOUAT, Maître de conférences, ESPE, UP
- M. Olivier LASSAGNE, PE, site de la Vienne, UP
- Mme Laure JOUVE, PRCE, ESPE, UP
- Mme Magali MOUCHARD, SAENES, site ESPE de la Vienne, UP
- M Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogie de l'UFR SFA, UP
- Mme Ludivine THOUVEREZ, Assesseure pédagogie de l'UFR LL, UP

Personnalités extérieures :

- Mme Emmanuelle AURAS, Cheffe de département des formations des personnels de l'encadrement supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche, ESENER
- M. Éric ESPERET, Président du Conseil d'Ecole
- Mme Lydie LENOIR, Provisoire du Lycée Thomas-Jean Main de Niort
- M. Jean-René CHEROUVRIER, responsable des formations MEEF, ULR
- Mme Noémie LACHAUD, administratrice MGEN
- M. Fabrice BIRON, Mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF

Membres invités permanents :

- Mme Hélène DESORMES, Responsable CAPI, ESPE site de la Vienne
- M Jean-Marie MESLIER, Directeur du site de la Charente
- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site des Deux-Sèvres

Étaient représentés :

- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à Mme VOLTEAU
- M Julien CELLE, procuration à Mme JOUVE
- M Bruno DEFEVER, procuration à Mme MOUCHARD
- Mme Sylvie CHARPENTIER, procuration à M COTTRON
- Mme Catherine ESNARD, procuration à M. BIOLLEY
- Mme Valérie THIERY, procuration à M. CHEROUVRIER

Étaient excusés :

- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. David FEVIN, Directeur de l'ESPE site de la Vienne

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du CE du 20 décembre 2018**
- 2- Informations diverses**
- 3- Elections partielles au CE pour le collège des usagers**
- 4- Cadrage de l'UP et offre de formation de l'ESPE à la rentrée 2019**
- 5- Programme d'investissements d'avenir - Etat d'avancement du projet**
- 6- Questions diverses**

1- Approbation du PV du CE du 20 décembre 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité (avec la correction d'une coquille)

2- Informations diverses *(présenté par M Cottron)*

- Fusion des académies

La décision a été annoncée la semaine dernière de ne pas fusionner les académies au niveau régional. Tous les rectorats sont maintenus ainsi que tous les recteurs en France. Il a été également confirmé que le poste de recteur de région académique serait maintenu. Le rôle de l'échelle départementale est accru avec plus de pouvoirs aux Dasen.

- Printemps de la recherche 26 et 27 mars

L'appel à poster est prolongé jusqu'au 10 février, avec deux thématiques : la thématique spécifique du colloque "lire-écrire-calculer", et les questions d'enseignement, apprentissage et formation des enseignants.

- Demi-journée « spécial doctorants »

Cet évènement a été reconduit le 30 janvier dernier, le haut niveau des recherches présentées par les doctorants des laboratoires d'adossés de nos masters a été souligné par le public présent. Cette journée sera l'année prochaine inscrite au PAF de l'académie.

- Administrateurs provisoires des ESPE

Pour les 18 ESPE dont le mandat du directeur arrivait à son terme, une nomination en tant qu'administrateurs provisoires a été publiée au BO du 29/01, prenant effet à la date de fin du mandat de directeur, et se poursuivant jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur. Pour l'ESPE de l'académie de Poitiers, Mario Cottron a été nommé avec effet à compter du 24 janvier.

3- Elections partielles au CE pour le collège des usagers *(présenté par M Cottron)*

Il avait été demandé au service concerné de l'UP, l'organisation d'élections pour renouveler le CE le 14 novembre 2018 pour l'ensemble des collèges, donc pour le collège des usagers. Parce que l'élection des usagers a lieu tous les deux ans (à l'automne des années impaires), le service de l'UP avait pensé inutile l'élection pour le collège des usagers.

Vérification faite par ce service, comme il n'y a pas de suivants sur les listes des usagers candidats lors de l'élection de 2017 (usagers non-inscrits pour l'année en cours ou ayant perdu leur statut depuis la rentrée de septembre (cas d'une stagiaire qui était en prolongation pour quelques mois par exemple), des élections pour l'année en cours uniquement doivent être organisées.

Ces élections se dérouleront le mardi 2 avril 2019.

S Volteau remercie C Potier d'avoir pris en considération sa demande, elle indique qu'elle n'exclue pas la possibilité de contester l'élection des personnalités extérieures en tant que membres du COSP et du CE.

4- Cadrage de l'UP et offre de formation de l'ESPE à la rentrée 2019 (présenté par M Cottron)

- Offre ESPE – Cadrage de l'UP pour rentrée 2019

Ce cadrage a été validé par la CFVU du 24/01/2019 et par le CA du 01/02/2019.

Un bilan a été fait de la mise en œuvre à la rentrée 2018 de la nouvelle offre de formation. Pour les offres qui ne respectent pas le cadrage, deux types de constats ont été faits : respect du cadrage ou non ouverture en septembre 2019 pour la majorité des offres concernées, dialogue avec composantes et laboratoires dans le cas des offres à petits effectifs (le cadrage impose 10 étudiants minimum pour l'ouverture, et 15 au bout de deux années d'existence) ayant un caractère stratégique (offres rattachées fortement à la spécificité d'un laboratoire, parcours du master MEEF 2nd degré).

Pour l'ESPE, sont concernées par l'obligation du respect du cadrage :

- Le MEEF 1er degré avec obligation de passer le volume de TP à 30% (il est actuellement de 49%). Cette obligation avait été votée en CA de l'UP en juillet 2018.
- Le MEEF PIF, les M1 des parcours FACo et CPES ne seront ouverts que si l'effectif est supérieur à 10 dans l'un et l'autre de ces deux parcours. Il y aura maintien du M2 parcours FACo à la rentrée 2019 mais avec suppression des CM. Il est à noter que ces deux parcours seront retravaillés dès l'automne 2019 avec les parcours IME et Sciences sociales, qui devraient être hébergés sous la mention MEEF PIF à la rentrée de septembre 2020.

M Soulisse précise que l'université n'a effectivement pas les moyens de conserver toutes ces heures. Elle a calculé que le volume d'heures à supprimer en tenant compte des 3 sites se chiffre à environ 1 000h (sur 20 000h). On pourrait néanmoins réfléchir à une diminution d'heures formation, plutôt que d'heures TP.

M Cottron indique que la solution pourrait être de réduire effectivement le volume global des maquettes pour gagner ces 1 000h mais de conserver 35 à 40% de TP.

JP Biolley précise qu'en CFVU ce verrou avait été levé, les assesseurs à la pédagogie et les responsables de parcours avaient effectivement utilisé cette solution (notamment sur les parcours à faible effectif), ils avaient fait des propositions en s'assurant que le gain serait le même.

E Espéret souligne que cette décision revient à avoir une enveloppe au niveau de l'UFR, chaque spécialiste du parcours monte la formation, cela est-il acceptable pour l'équipe présidentielle?

S Volteau indique que diminuer le volume global du master n'est pas une solution acceptable, que ce volume est nécessaire à la fois pour préparer le concours en M1 et pour accompagner la professionnalisation en M2. La surcharge de travail pour les étudiants n'est pas un argument.

JP Biolley répond que l'équipe présidentielle a son mot à dire sur le pourcentage de TP dans une formation : avoir 50% de TP est une hérésie, descendre à 30% permet de fixer un objectif de coût seuil. Néanmoins, on peut avoir une marge de manœuvre si on est en mesure de justifier en CFVU le volume d'heures TP par des contraintes pédagogiques tout en tenant compte des éléments financiers.

O Lassagne s'interroge sur la manière d'articuler tout cela avec les contraintes nationales.

JP Biolley demande quelle est la justification pédagogique d'autant d'heures TP.

M Soulisse évoque de la nécessité d'un travail en petit groupe notamment en parcours 1^{er} degré pour de multiples raisons:

- *L'alternance en M2 impose de scinder la formation en 2 groupes (une semaine de cours, une semaine de stage),*
- *La formation didactique s'appuie sur les cycles dans lesquels les étudiants sont en stage (des niveaux petite section à CM2)*
- *Certains cours tels que l'analyse de pratique, le numérique, la communication professionnelle sont impossibles à 40.*
- *Les aspects logistiques sont aussi à prendre en compte : certaines salles sont à effectif maximum de 18*
- *Le concours permet le choix parmi 7 options, il faut donc organiser un cours par option*
- *Les 7 parcours en 1^{er} et 2nd degrés permettent à des publics qui sont très divers d'être formés (reprise d'études, lauréats du concours sans formation préalable, reçus-collés, etc) M Soulisse indique à titre d'exemple qu'à Niort, il y a, entre autres, 3 étudiants en parcours 6 (sans diplôme, parent de 3 enfants/sportif de haut niveau et concours 3^{ème} voie) et 6 stagiaires en parcours 5 (titulaires d'un MEEF2)*

M Cottron ajoute qu'en 2nd degré l'analyse de pratique est aussi en TP. En 1^{er} degré, le concours est le plus professionnel de tous les concours, en M1 toutes les disciplines sont accompagnées d'apports pratiques.

M Soulisse indique qu'il faut réfléchir à travailler autrement avec moins de cours mais tout en gardant le même volume de TP.

JP Biolley entend tout à fait la remarque et c'est le discours porté à la CFVU. Des réunions sont prévues pour expliquer aux équipes pédagogiques le cadrage dans les composantes.

M Cottron précise que la commission pédagogique va aussi travailler sur le sujet. Il informe de plus que les responsables des parcours FACo et CPES du MEEF PIF acceptent les propositions faites par l'équipe présidentielle.

Concernant l'ESPE, l'offre à petits effectifs ayant un caractère stratégique :

- Le parcours Physique-Chimie du MEEF 2nd degré
- Le parcours éducation musicale du MEEF 2nd degré
- Le parcours sciences industrielles de l'ingénieur du MEEF 2nd degré
- Le parcours allemand du MEEF 2nd degré
- Le parcours italien du MEEF 2nd degré

Les deux parcours portés par l'UFR Lettres et Langues pour le M1 ont déjà diminué le volume de formation (passage de 450h d'enseignements disciplinaire à 220h dès la rentrée 2018).

Des réunions sont programmées pour les autres parcours avec les directeurs des laboratoires, les UFR et l'ESPE sur les 2 prochaines semaines.

JM Meslier indique pour les parcours 2nd degré qu'il faudrait attendre la 1^{ère} vague de E-candidats et les liens avec la pré-professionnalisation pour se prononcer.

JR Cherouvrier indique que l'ULR a été concernée par la fermeture il y a 2 ans du parcours physique chimie puisqu'il n'y avait que 5 stagiaires.

JP Biolley ne pense pas que la pré-professionnalisation amènera plus de candidatures issues de SFA puisqu'il y a déjà un parcours dédié en physique chimie / sciences et vie de la terre. Il précise qu'il est important de garder une formation de qualité et qui prépare correctement au concours, il faut trouver le format adéquat, certes, mais il alerte sur la nécessité de maintenir une offre MEEF large quel que soit le nombre d'inscrits. Notre université se dit pluridisciplinaire, certaines formations tels que la philosophie peuvent même être considérés « à fonction régaliennne ».

O Lassagne s'étonne de la dureté de la décision qui va être prise en cette période de réforme où l'on manque de visibilité.

M Cottron rappelle que si l'ESPE ne fait pas de proposition, la vice-présidente devra le faire.

JP Biolley rappelle que le coût est un outil de pilotage utilisé dans toutes les universités, et il est évident qu'on ne peut pas éluder cet aspect dans le contexte actuel.

E Espéret s'interroge sur la nécessité que toutes les ESPE forment à toutes les disciplines et degré, il faut tenir compte du contexte.

JP Biolley indique qu'il faut effectivement d'abord établir quelles sont les filières qu'on choisit de conserver puis dans un 2^{ème} temps, on doit s'assurer de bien le faire.

- Offre ESPE – Point sur la réforme pour la rentrée 2019

La seule nouvelle depuis le dernier CE du 20 décembre dernier est une déclaration du ministre Jean-Michel Blanquer indiquant devant la commission de l'Assemblée nationale son souhait d'un concours placé en M2, sans préciser si cela concernait la globalité du concours (admissibilité et admission, ou la seule admission), ni si seraient concernés le 1^{er} comme le 2nd degré.

Le projet de loi « pour une école de la confiance » sera débattu à l'assemblée le 11 février prochain. En commission, l'ensemble des amendements (sur le maintien d'intitulé de l'ESPE, sur le maintien de la procédure de nomination des futurs directeurs) a été refusé. La date de publication de l'arrêté fournissant le référentiel de formation, dont découlera l'élaboration des futures maquettes n'est pas connue à ce jour.

Le Réseau des ESPE a rappelé l'urgence de connaître les nouvelles modalités de formation car le temps d'élaboration des maquettes est très resserré, ces maquettes devant ensuite être examinées par les instances des universités (CFVU, CA).

Chaque directeur d'ESPE a rencontré des députés, M Cottron a lui-même rencontré un de nos députés vice-président de l'assemblée nationale. Le dossier ne semble pas véritablement maîtrisé. M Cottron l'a alerté sur le coût de la communication qui a été chiffré au niveau national entre 600 000€ et 1 million d'euros pour les ESPE et sur la place du concours qui aurait plus de cohérence s'il était en fin de L3 pour la partie admissibilité et fin de M2 pour l'admission. M Cottron a aussi rappelé que la Conférence des directeurs de STAPS a d'ailleurs pris position pour un refus de la place du concours en M2.

S Volteau fait part de son inquiétude quant à la nouvelle procédure de nomination du directeur d'ESPE.

M Cottron précise qu'il y a une volonté de nommer des directeurs issus d'horizons variés (comme pour les recteurs) : des universitaires mais aussi, des Dasen ou des IPR, énarques, etc.

JM Meslier reprend l'idée de l'admissibilité en L3 qui conduirait à n'accueillir que les admissibles au concours, cela induirait une forte diminution des effectifs ce qui permettrait de récupérer les heures. Le recrutement de contractuels se développe hors des candidats MEEF. Dans le 2nd degré, JM Meslier pense qu'il y aura encore moins de vocations si le concours est en L3.

M Cottron pense que le concours en M2 a des effets plus néfastes : la reprise d'études. Il est aussi à craindre que les néo titulaires n'aient qu'une formation très réduite.

La commission pédagogique qui se réunira ce vendredi 8 février, proposera :

- la mise en place de groupes de travail dédiés à cette réforme de la formation (une proposition de composition par M Soullisse, qui liste les missions qui doivent être représentées)
 - des objectifs préliminaires (des objectifs de formation et rentrer dans les clous des contraintes des ministères, UP, ESPE).
 - un calendrier prévisionnel de travail et une méthodologie (incluant des moments de formation et de restitution)
- Cette proposition serait proposée à la validation lors du prochain CE du 4 avril.

S Volteau demande s'il faudra construire des maquettes en fonction du référentiel de compétences et si vendredi, il faut déjà réfléchir à la maquette dans son ensemble ou proposer des changements à la marge.

M Cottron propose de se mettre en ordre de marche dès maintenant.

S Volteau indique que, dans le texte sur le référentiel de formation proposé par le ministre, les heures de formation seraient d'au moins 800h (en page 10).

M Soullisse répond qu'il est effectivement question de 800h étudiants mais sont-elles forcément des heures encadrées ? Elle rappelle que les étudiants ne tiennent pas le coup, leur programme est trop chargé. C'est ce qui ressort du conseil de perfectionnement depuis 5 ans. Le calendrier universitaire s'arrête en mai, les cours sont trop concentrés ce qui est préjudiciable pour la qualité de formation. Un étudiant a, en moyenne, 24h par semaine, plus une préparation de classe et un trajet plus ou moins long à effectuer pour rejoindre son école. M Soullisse précise qu'il faut commencer à travailler même si on n'a pas encore tous les éléments, il faut penser la formation autrement, une réflexion plus profonde s'impose.

S Volteau indique que le stage est aussi très lourd pour l'étudiant.

M Soullisse rappelle qu'elle ne peut pas agir sur le stage et l'objectif est de permettre à l'étudiant d'être dans les meilleures conditions possibles avec les éléments imposés.

JP Biolley souscrit à ce que dit M Soullisse, depuis plusieurs années il a fallu ajuster la formation à la marge ce qui n'est pas efficace, repenser la formation sur des bases nouvelles, c'est certes un saut dans l'inconnu mais on ne pourra pas en faire l'économie.

JR Cherouvrier rappelle que l'on a un référentiel de compétences comme base de réflexion.

E Espéret indique que les travaux des différentes commissions seront présentés au prochain CE du 4 avril.

S Volteau suggère de réunir le BDE.

Il est proposé aussi :

- d'informer sur le projet qui émanera de la commission pédagogique, lors des prochaines réunions des conseils de formateurs (14 et 15 février au moins à Poitiers et Angoulême)
- de mettre en place une formation (à l'approche programme ou à d'autres pédagogies, suivant l'intervenant disponible) dès la réunion de département du 6 mars.

5- Programme d'investissements d'avenir - Etat d'avancement du projet (présenté par M Cottron)

L'ESPE est engagée depuis novembre 2017 dans la construction du PIA, le cahier des charges a été publié en décembre dernier et la date du dépôt est prévue pour le 6 mai 2019. Le PIA porte sur 30 millions d'euros.

Un groupe de travail s'est constitué autour de E Espéret, D Gaonac'h, N Vibert, V Laval, O Himy, C Bétermin, V Millogo, H Desormes, C Potier et M Cottron.

Le projet portera sur la métacognition et l'autorégulation et impliquera de nombreux partenaires issus de la sphère universitaire, scolaire et scientifique.

Des démarches ont été faites pour engager un partenariat avec les ESPE de Bordeaux et de Limoges, le CNED, CANOPE, l'IHEEF, les CARDIE des 3 académies, ainsi que des laboratoires issus des 3 universités.

Le mois de janvier a été consacré au recueil des intentions des partenaires, février permettra de s'engager dans un travail de mise en cohérence des projets scientifiques (notamment grâce à un séminaire de concertation le

13 février à Angoulême qui rassemblera une soixantaine de participants). La phase de rédaction pourra ensuite débiter au mois de mars.

S Volteau indique que le FoReLLis a envoyé une proposition de projet scientifique, mais elle regrette le peu de communication à ce sujet, d'autant que la commission scientifique de l'ESPE du 14 janvier a été annulée.

M Cottron indique qu'il n'est pas dans ses habitudes de cacher des informations, la décision a été prise par le groupe de solliciter de la même manière tous les directeurs de laboratoire pour qu'ils fassent part du projet à leurs équipes. Une lettre de cadrage a été transmise début janvier. Il souligne que l'information avait été donnée en amont depuis avril 2018 à tous les directeurs de laboratoire. Par ailleurs, la commission scientifique a été annulée car aucune information supplémentaire n'avait été fournie par le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement). E Auras indique que le PIA intervient à un moment clé pour l'ESENER maintenant IHEEF, ce qui permet de faciliter le rapprochement avec l'enseignement supérieur. Ce projet permettra de tester des formations, des opérations de transfert, de médiation et de diffusion.

M Cottron acquiesce en soulignant qu'une dynamique s'est mise en place et que cet appel permet une réflexion d'ensemble intéressante quelle que soit l'issue du PIA.

E Espéret précise que l'information va être diffusée maintenant auprès de la commission pédagogique, commission scientifique. Il ajoute que les 4 CCSTI (dont Mendès France) vont être impliqués pour diffuser les recherches auprès des parents et élèves. La région Nouvelle Aquitaine apportera également son soutien financier pour structurer la recherche en éducation.

6- Questions diverses

S Volteau relaye une demande des étudiants : les évaluations pour les parcours P4 et P6 de 2nd degré sont-elles obligatoires ?

M Soullisse répond que ce public (1^{er} et 2nd degré) est en formation professionnelle, c'est un DU non validant ils passent une formation dans laquelle on va vérifier l'acquisition de compétences. Ce public va avoir un travail à faire qui peut être sous une forme différente que les autres parcours. On cherche à ce que ces étudiants aient les mêmes compétences à la fin de la formation, on va leur proposer une évaluation adaptée à leur parcours.

JM Meslier ajoute que les P4/P6 reçoivent une attestation de suivi de formation, ils peuvent avoir eu des notes pendant la formation mais qui ne seront pas prises en compte.

E Diaz annonce que sur les fiches de service de Lettres et Langues, les heures faites au titre de l'ESPE n'apparaissent pas.

M Cottron indique qu'il a été détecté des anomalies de codification en SFA, pour Lettres et Langues, il y a eu différents problèmes dus à des changements en cours d'année de la part des enseignants (transformation d'heure CM en TD, de modalités d'évaluation) de plus, des incohérences dans la saisie de la modélisation apparaissent. Une réunion des scolarités est organisée dans la semaine pour lever toutes ces lignes contradictoires.

Concernant SHA, les jurys de M1 et M2 n'ont pas pu se réunir, les enseignants de SHA ayant effectué une rétention des notes.

JM Meslier rappelle que Ametys contient environ 20 000 données, il est possible qu'il y ait quelques coquilles. Avec la réforme la maquette devra être modifiée, il va suggérer que l'ensemble des modifications pour la partie disciplinaires soit rentré par les scolarités des composantes.

M Cottron se dit favorable à cette proposition.

JR Cherouvrier demande s'il y a eu des avancées sur le travail de cartographie engagé au mois de juillet dernier à la demande du ministère.

M Cottron indique que l'ESPE de l'académie de Poitiers, comme Bordeaux ou Nancy ont effectivement été choisi comme terrains pilote. Des pistes de travail ont été formulées avec C Potier et proposées au directeur général des services de l'université, mais le projet semble être en attente depuis quelques mois.

La séance prend fin à 16h10

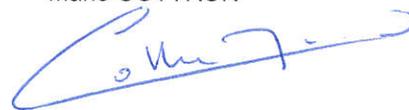
Le président de séance

Éric ESPERET



L'administrateur provisoire de l'ESPE

Mario COTTRON



La secrétaire de séance

Hélène DESORMES

